

COMMISSION VEHICULES HISTORIQUES COMITE DU SPORT AUTOMOBILE P.A.C.A.

REGLEMENT PARTICULIER RALLYE V.H.C.

PROGRAMME HORAIRES

- | | |
|--------------------------|--|
| Lundi 22 Septembre 2008 | - Parution du règlement |
| Lundi 22 Septembre 2008 | - Ouverture des engagements |
| Lundi 27 Octobre 2008 | - Clôture des engagements |
| Lundi 20 Octobre 2008 | - Parution du carnet d'itinéraire |
| Samedi 25 Octobre 2008 | - Dates et heures des reconnaissances :
De 6H00 à 12H00 & 14H00 à 18H00 |
| Samedi 1er Novembre 2008 | - Dates et heures des reconnaissances :
De 6H00 à 12H00 & 14H00 à 18H00 |
| Samedi 8 Novembre 2008 | - Vérifications administratives de 7H00 à 10H30 NICE Port Lympia |
| Samedi 8 Novembre 2008 | - Vérifications techniques de 7H30 à 10H30 NICE Port Lympia. |
| Samedi 8 Novembre 2008 | - 1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs à 10H30 à L'Automobile
Club de Nice 9 rue Massenet à Nice |
| Samedi 8 Novembre 2008 | - Publication des équipages admis au départ à 11H30
à NICE Port Lympia et ASAC de Nice 9 rue Massenet |
| Samedi 8 Novembre 2008 | - Départ de la 1 ^{ère} étape à 12H00 à NICE Port Lympia |
| Dimanche 9 Novembre 2008 | - Arrivée de la 1 ^{ère} étape à 00H01 à NICE Port Lympia |
| Dimanche 9 Novembre 2008 | - Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape à 00H30
à NICE Port Lympia et ASAC de Nice 9 rue Massenet |
| Dimanche 9 Novembre 2008 | - Départ de la 2 ^{ème} étape à 8H30 à NICE Port Lympia |
| Dimanche 9 Novembre 2008 | - Arrivée de la 2 ^{ème} étape à 11H07 à LA TRINITE |
| Dimanche 9 Novembre 2008 | - Vérifications finales : Station Service des Oliviers
10 Corniche André Joly 06300 NICE |
| Dimanche 9 Novembre 2008 | - Publication des résultats à 15H00 à LA TRINITE |
| Dimanche 9 Novembre 2008 | - Remise des prix à 15H00 à LA TRINITE |

ADRESSES

ORGANISATION ET SECRETARIAT DU RALLYE

ASAC DE NICE
9 rue Massenet 06300 NICE

ACCUEIL GENERAL
NICE PORT LYMPIA

CONTRÔLES ADMINISTRATIFS
NICE PORT LYMPIA

CONTRÔLES TECHNIQUES
NICE PORT LYMPIA

PERMANENCE DU RALLYE

ASAC DE NICE
9 rue Massenet 06300 NICE

PODIUM DE DEPART
NICE PORT LYMPIA

PODIUM D' ARRIVEE
LA TRINITE
Boulevard François Suarez

TALEAU D'AFFICHAGE
ASAC DE NICE
9 rue Massenet 06300 NICE

REMISE DES PRIX
LA TRINITE
Boulevard François Suarez

SALLE DE PRESSE
ASAC DE NICE
9 rue Massenet 06300 NICE

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Nice organise les 8 & 9 Novembre 2008, en qualité D'organisateur administratif, le : **32^{ème} Rallye National Historique du Haut Pays Niçois V.H.C.**

Comptant pour :

- le Challenge ASAC NICE
- le Challenge du Comité Régional Automobile Provence Alpe Côte d'Azur
- le Challenge TRIAZUR

Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A sous le permis d'organisation n° en date du (demande en cours) et le visa du Comité P.A.C.A. n° 52 du 8 septembre 2008.

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Nom ASAC DE NICE

Adresse 9 rue Massenet 06300 NICE

TEL : 04 93 87 18 17

FAX : 04 93 88 90 00

E-Mail : automobile.club.nice@wanadoo.fr

1.1- OFFICIELS

Observateur F.F.S.A	Remi TOSELLO	N° 11228
COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS		
Président	Bernard GEFFROY	N° 1032
Membres	Michèle TURQUAY	N° 6843
	Christian GEFFROY	N° 1031
Secrétaire	Lucienne GRASSINI	N° 160650
Directeur de course	Robert GALLI	N° 9206
Directeurs de course adjoints	Alain ALQUIER	N° 2646
	Alain RAULT	N° 16042
Adjoint à la direction de course	Pierre GABELOTAUD	N° 22222
	Catherine CHAMPOMMIER	N° 8654
Directeurs D.C. délégués aux E.S	Pierre GABELOTAUD	N° 22222
	Catherine CHAMPOMMIER	N° 8654
Commissaire technique responsable	Henri PLUTON	N° 44128
Commissaires techniques	Pierre ASSO	N° 46813
	Gérard DAUMAS	N° 7191
	Hervé BRASSART	N° 7192
Juges de Fait		
Tous les officiels du Rallye sauf les membres du collège		
Représentant FFSA	Marcel ARNAUD	N°8416
Délégué Préfecture		
Relations Concurrents	Michel CHAPLE	N° 9208
	Tony EMMANUELLI	N° 7717
Médecin chef PC	Dr Françoise FERAUD	N° 1970
Voiture Damier		
Relations Presse		
Classements	PATRICKSOFT	
Chronométrage		
Speaker		

1.2 – ELIGIBILITE

Le rallye **32^{ème} Rallye National Historique du Haut Pays Niçois V.H.C.** compte pour :

- le Challenge ASAC NICE
- le Challenge du Comité Régional Automobile Provence Alpe Côte d'Azur
- le Challenge TRIAZUR

1.3- VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le

A NICE Port Lympia

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 8 Novembre 2008 à NICE Port Lympia

CONTROLE FINAL

Les vérifications éventuelles seront effectuées à : Station Service des Oliviers 10 Corniche André de Joly 06300 NICE

Le tarif horaire des opérations de démontage est fixé à 45,00 € T.T.C.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS et PILOTES

3.1 - Demande d'engagement Inscription.

Toute personne qui désire participer au **32^{ème} Rallye National Historique du Haut Pays Niçois** doit adresser au secrétariat de l'ASAC NICE la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée accompagnée des droits d'engagement avant le

Lundi 27 Octobre 2008 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.1 - Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures, à moduler en fonction du nombre d'engagés au Rallye du Haut Pays Niçois de Régularité Historique Sportif sans dépasser 130 engagés au total.

3.1.2 - Les droits d'engagement sont fixés à :

- **530 €** avec la publicité facultative de l'organisateur. (480 € pour les équipages Licenciés ASAC Nice) avec 2 repas pour l'équipage.
- **1060 €** sans la publicité facultative de l'organisateur (960 € pour les équipages Licenciés ASAC Nice) avec 2 repas pour l'équipage

3.2 - Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3 – Ordre de départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1 – Voitures autorisées :

Les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées F.I.A./ F.F.S.A. pour les périodes E, F, G1, G2, H1,

Les catégories sont les suivantes :

- Tourisme de série (T)
- Tourisme de Compétition (TC)
- Grand Tourisme (GT)
- Grand Tourisme de Compétition (GTS)
- Grand Tourisme Prototype (GTP)
- Tourisme spéciale Groupe 5
- Course biplace immatriculée

Les voitures de périodes H2 et I possédant un PTH, sont autorisées, mais doivent obligatoirement faire l'objet d'un classement spécifique et séparé du classement des autres périodes.

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, GTP, Sport Prototype et biplace course de la période I ne sont pas autorisées.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH de la voiture visée par la F.F.S.A.

Le passeport technique est obligatoire pour les licenciés F.F.S.A.

4.2 – Classification des voitures

Les voitures sont réparties en 5 catégories : 1 –1S – 2 – 2S – 3, et réparties en classes, conformément au tableau contenu dans le supplément France AUTO édition 2008 « règles spécifiques rallyes VHC » page 57.

4.3 – Pneumatiques

Conforme aux dispositions prévues dans l'Annexe K 2008.

4.3- ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Toute assistance sera interdite en dehors des parcs d'assistance. Les zones d'assistance autorisées sont indiquées dans le Road Book.

4.3.3- Définition de l'assistance interdite Voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye, L'utilisation ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides), pièces détachées, outils ou matériel autres que ceux transportés dans la voiture concurrente, Le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou l'installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériel sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance, Le transport ou la détention de carburant à bord du véhicule en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant et des ses annexes autorisés par le règlement, est strictement interdit.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Publicité obligatoire Panneaux de portières haut : sera précisé ultérieurement

Panneaux de portières bas : sera précisé ultérieurement

Publicité facultative Bandeaux de pare brise gauche : sera précisé ultérieurement

Bandeaux de pare brise droit : sera précisé ultérieurement

Pour ce qui concerne la publicité individuelle, voir dispositions prévues dans l'Annexe K édition 2008.

ARTICLE 6 : SITE et INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

Le rallye **32^{ème} Rallye National Historique du Haut Pays Niçois V.H.C.** représente un parcours de 362 km 12.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections et comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur de 130.39 Kms.

E.S. 1 et ES 8	COARAZE / LUCERAM	15 KM 39
E.S. 2 - 4 - 6	PEIRA-CAVA / LA BOLLENE	15 KM 78
E.S. 3 – 5 – 7	LODA / COL SAINT ROCH	14 KM 68
E.S. 9	COL de L'ORME/ COL de BRAUS	8 KM 23

6.2- RECONNAISSANCES

Conforme au règlement F.F.S.A.

6.2.1 - Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le Code de la route (notamment la vitesse et le bruit).

« Les reconnaissances se feront sur route ouverte et dans le seul cadre du Code de la route »

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum. Des contrôles sévères seront effectués.

6.2.6- Les reconnaissances auront lieu les :

- SAMEDI 25 OCTOBRE 2008 de 6H00 à 12H00 & 14H00 à 18H00
- SAMEDI 1^{er} NOVEMBRE 2008 de 6H00 à 12H00 & 14H00 à 18H00

Les reconnaissances sont interdites de 12H00 à 14H00 & après 18H00.

6.3- CARNET DE CONTRÔLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4- CIRCULATION

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1- Départ

Le départ des voitures sera donné pour la 1^{ère} Etape à 12H00 le SAMEDI 8 NOVEMBRE 2008, de minute en minute, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

7.2 – Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédent le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape ou la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées.

- Pénalité de DIX heures
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.3- Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les signes distinctifs seront des chasubles normalisées jaune fluo avec la fonction inscrite dans le dos.

Directeur de spéciale

Chef de poste

Relations concurrents

Commissaire technique

Commissaire de parc et de route

ARTICLE 8 : PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

- 1) – Il sera établi un classement scratch pour chaque catégorie 1 et 1 S confondus – 2 & 2 S confondus
- 2) – Il sera établi : un classement séparé scratch pour la catégorie 3.

ARTICLE 10 : PRIX et COUPES

La remise des prix se déroulera le Dimanche 9 novembre 2008 .à 15h00 à LA TRINITE
Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes et trophées récompenseront les concurrents classés comme suit :

Des coupes seront attribuées aux 10 premiers du classement général.

Des récompenses seront attribuées aux deux premiers de chaque catégorie ;

- 1 et 1 S
- 2 et 2 S
- 3